

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

**DELIBERATION N°2018.00222**

**NAUTIFORM - NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 juin 2018

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 59

Nombre de pouvoirs : 20

Nombre de voix : 79

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 29 juin 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180503-D20180022210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180629

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Marc FAURE donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à Mme Annick FAY,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Christine ROUX donne pouvoir à M. Paul CELLE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON,  
Mme Anne DE BEAUMONT, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. André FRIEDENBERG, Mme Annie GREGOIRE, Mme Raphaëlle JEANSON,  
M. Christian JULIEN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, Mme Pascale MARRON,  
Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Gilles PERACHE,  
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE,  
M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JUIN 2018**

### **NAUTIFORM - NOUVELLE POLITIQUE TARIFAIRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, date de l'extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole, le complexe aquatique Nautiform a été déclaré comme équipement d'intérêt communautaire et sa gestion transférée à la collectivité.

Cet équipement comprend, d'une part, un centre nautique et d'autre part, un centre de remise en forme (CRF).

Le Nautiform dispose d'un panel de tarifs très complets afin de répondre au mieux à la demande des usagers.

Sur la base des chiffres 2016 (l'année 2017 n'étant pas une année de référence compte tenu de la fermeture pour travaux du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre), la fréquentation annuelle s'élève à 130 500 usagers, le CRF comptabilisant presque 1 000 adhérents.

La dernière révision tarifaire est intervenue en mai 2016 pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Il apparaît aujourd'hui opportun de faire évoluer cette politique tarifaire afin notamment de prendre en compte les travaux d'investissement réalisés l'été dernier. A ce titre, il est aussi proposé de maintenir ou créer un écart significatif entre les tarifs consentis aux habitants de la métropole et ceux des autres communes non adhérentes.

A noter que jusqu'à présent le tarif d'entrée unitaire au centre nautique était identique que l'on soit résident ou non de la métropole.

Suite à un benchmark conduit auprès d'autres établissements, il s'avère que la plupart des autres territoires pratiquent des tarifs différenciés.

Il serait donc proposé de baisser le tarif unitaire existant (et qui est très élevé par rapport aux autres piscines) de 0,10 € pour les résidents et de l'augmenter de 0,20 € pour les extérieurs.

Cela aurait pour effet de mettre en place un écart de 0,30 €. Sur la base de la fréquentation de 2016, les habitants de la métropole représenteraient environ deux tiers des entrées totales et ceux des communes extérieures un tiers.

En ce qui concerne les activités aquagym, aquabike, pilates, zumba etc..., un ajustement des tarifs serait pratiqué et l'écart entre habitants du territoire et hors territoire déjà existant serait augmenté (de l'ordre de 10 % en moyenne). Pour le CRF, il s'agirait également d'un ajustement et du maintien de l'écart tarifaire existant et qui resterait en moyenne supérieur à 10 %.

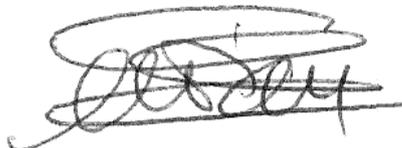
Si ces propositions étaient adoptées par le Conseil Métropolitain, la nouvelle politique tarifaire entrerait en vigueur dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 soit au tout début de la saison estivale et avant la campagne d'abonnement pour la prochaine saison sportive.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve la nouvelle politique tarifaire décrite ci-dessus ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre NAUT 70632 destination Nauti et NAUT 70632 destination CRF.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**